



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/7/17/Add.1
26 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Septième réunion

Kuala Lumpur, 9-20 et 27 février 2004

Point 20.2 de l'ordre du jour provisoire*

COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET CENTRE D'ÉCHANGE (ARTICLE 18, PARAGRAPHE 3)

Activités du Centre d'échange pendant la période intersessions

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. La présente note a été élaborée par le Secrétaire exécutif ; il s'agit d'un rapport sur les activités préparées pendant la période intersessions en vue de l'application de la décision VI/18, ainsi que sur d'autres activités intrinsèques au développement et à l'amélioration du Centre d'échange de la Convention.

2. La section II rappelle brièvement le contexte des activités du Centre d'échange. La section III aborde la question de la coopération scientifique et technique par l'intermédiaire du Centre d'échange. La section IV fait état des activités du Comité consultatif informel (IAC) conformément au paragraphe 8 de la décision V/14. La section V mentionne des éléments d'un projet de décision que la Conférence des Parties souhaitera sans doute étudier et adopter.

3. Des informations sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, créé dans le cadre du Centre d'échange aux termes du paragraphe 1 de l'Article 20 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, se trouvent dans la documentation pertinente préparée pour la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole et, en particulier, dans la note préparée par le Secrétaire exécutif sur le partage d'informations et le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/1/5).

II. CONTEXTE

4. Lors de sa première réunion, la Conférence des Parties a décidé d'appliquer les dispositions du paragraphe 3 de l'article 18 de la Convention relatives à la création d'un centre d'échange pour encourager et faciliter la coopération technique et scientifique, qui relèvera de la Conférence des Parties (décision I/3, para. 1). Ce rôle central de renforcement de la coopération technique et scientifique a été

* UNEP/CBD/COP/7/1 et Corr.1.

/...

réaffirmé explicitement lors de chaque Conférence des Parties successive ^{1/} et réitéré dans le plan stratégique du Centre d'échange, qui stipule ce qui suit :

« Le Centre d'échange (CHM) établi en vertu de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique vise à « encourager et faciliter la coopération technique et scientifique dans le domaine de la biodiversité ». Son mandat découle davantage de l'article 18 de la Convention, qui porte sur la coopération technique et scientifique, que de l'article 17, consacré à l'échange d'information, ce qui montre bien que le rôle du CHM va au-delà du simple échange d'informations ». ^{2/}

5. Le plan stratégique du Centre d'échange expose également la nécessité de mettre en place des partenariats parmi les Parties et les parties prenantes : l'un des objectifs majeurs du plan stratégique consistera à élargir la portée du Centre d'échange pour inclure une coopération technique et scientifique entre les Parties à la Convention, leurs partenaires et d'autres parties prenantes. ^{3/}

6. C'est pour cette raison qu'en énumérant ses trois principaux objets, le plan stratégique du Centre d'échange place en premier lieu la promotion et la facilitation d'une coopération scientifique et technique, même si les deux autres objets – l'échange d'informations et la constitution d'un réseau – sont également considérés comme des éléments essentiels faisant partie intégrante des activités en vertu du Centre d'échange. En effet, des mécanismes efficaces d'échange d'informations grâce à un réseau bien défini de correspondants nationaux et de parties prenantes offrent l'infrastructure nécessaire pour appuyer les activités actuelles au titre du Centre d'échange.

7. Au cours de sa phase pilote, le Centre d'échange s'est concentré sur le partage et l'échange d'informations pour soutenir et contribuer à de futurs projets et initiatives en matière de coopération technique et scientifique ainsi que la création de centres d'échange nationaux. La phase de l'échange et du partage d'informations a permis la mise en place des mécanismes suivants :

- (a) le site Web (<http://www.biodiv.org>) de la Convention sur la diversité biologique ;
- (b) BIOSEEK, un moteur de recherche en ligne qui facilite la localisation et la récupération d'informations liées à la biodiversité à l'échelle mondiale ;
- (c) des bases de données en ligne reprenant des informations sur des correspondants ;
- (d) un fichier d'experts ;
- (e) un bulletin d'information sur le Centre d'échange ;
- (f) une pochette d'information du Centre d'échange pour aider les pays à développer et mettre en place un système de correspondants nationaux pour le Centre d'échange ;
- (g) une brochure sur le Centre d'échange. ^{4/}

8. Ces mécanismes se sont avérés très efficaces pour faciliter le partage et l'échange d'informations ainsi que la constitution d'un réseau. Avec les réseaux humains physiques et logiques sous-jacents qu'ils comportent, ^{5/} ils constituent la base du développement d'activités de coopération scientifique et technique ultérieures.

^{1/} Voir : paragraphe 1, décision I/3, paragraphe 4 (b), décision II/3, préambule, (a), décision III/4, paragraphe 5, décision III/4, paragraphe 10 (e), décision IV/2, paragraphe 7, annexe II (g)(ii), décision V/14, annexe II (j), décision V/14, paragraphe 2, décision VI/18.

^{2/} Plan stratégique du Centre d'échange (UNEP/CBD/SBSTTA/5/INF/2), p.7.

^{3/} Ibid, p. 10.

^{4/} Phase pilote du Centre d'échange (UNEP/CBD/SBSTTA/5/3).

^{5/} La composante humaine de l'architecture réseau comprend les utilisateurs de services réseau. Il est important de définir la base des utilisateurs avant de concevoir l'architecture du réseau, étant donné que celle-ci peut fortement varier et être exploitée à diverses fins. La création d'un réseau humain, acculturé par le comportement attendu du réseau et l'utilisation de protocoles, est souvent l'élément le plus complexe du développement et de l'établissement d'un réseau de communications.

9. Une fois la phase pilote achevée, le Centre d'échange s'est consacré plus largement à la mise au point d'initiatives de coopération scientifique et technique, en particulier dans le cadre des domaines d'activité de la Convention et des problèmes multisectoriels.

10. En consultation avec le comité consultatif informel, l'accent a été mis sur les domaines d'activité suivants : (i) l'Initiative taxonomique mondiale, (ii) les espèces exotiques envahissantes, (iii) la diversité biologique marine et côtière et (iv) l'approche par écosystème. Pour renforcer les liens entre le Centre d'échange et les programmes scientifiques et techniques du Secrétariat, le comité consultatif informel a recommandé de recueillir l'avis de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur de nouveaux projets pilotes éventuels.

III. FACILITATION D'UNE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

11. En réponse aux éléments susmentionnés, le Centre d'échange a suivi une stratégie à trois paliers pendant la période intersessions précédant la septième réunion de la Conférence des Parties. Premièrement, il a continué à investir dans le développement et l'utilisation de nouveaux formats, protocoles et normes ainsi que de nouvelles technologies de l'information, étant précisé que cette activité appuiera la mise au point et l'établissement d'initiatives relatives à une coopération scientifique et technique.

12. Deuxièmement, toute une série de forums électroniques et de mécanismes de communication ont été créés offrant ainsi au Secrétariat, aux groupes d'experts et à d'autres parties prenantes, un environnement virtuel permettant de : (i) partager l'expertise, (ii) travailler en étroite collaboration pour mettre au point des plans de travail conjoints, des programmes et des initiatives et (iii) promouvoir les travaux et objectifs de la Convention. Ils offrent également une transparence accrue et une meilleure communication avec la société civile, comme cela a été défini dans le plan stratégique du Centre d'échange.

13. Troisièmement, le Centre d'échange collabore avec un certain nombre d'organismes internationaux pour mettre en œuvre des initiatives conjointes dans le cadre des domaines d'activité et des problèmes multisectoriels de la Convention. Plus spécifiquement, en vertu de l'annexe II, point (c), de la décision V/14, quatre correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés ont été prévus en vue d'accroître la participation nationale et régionale aux programmes de travail. Par conséquent, les ateliers conjoints du Centre d'échange pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes (août 2003, conjointement avec le Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique - IABIN) et la région d'Europe centrale et orientale (septembre 2003, conjointement avec le Centre d'échange européen) ont catalysé l'interaction entre, d'une part, les besoins des correspondants de ces régions et, d'autre part, l'expertise des correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés. Ces activités illustrent l'intérêt pour une coopération scientifique et technique et mettent le doigt sur des initiatives plus spécifiques appuyant des activités et programmes ayant un rapport avec la Convention.

14. Ci-dessous figure un résumé d'activités intersessions relatives à la communication et à la constitution d'un réseau ainsi que de nouvelles initiatives appuyant la coopération scientifique et technique.

A. La mise au point de nouveaux formats, protocoles et normes ainsi que de nouvelles technologies d'échange d'information et des ressources en appui d'une coopération scientifique et technique

15. Conformément à son mandat concernant le partage et l'échange d'informations et en vue de faciliter l'utilisation de nouveaux formats, protocoles et normes ainsi que de nouvelles technologies, le Centre d'échange a mis en œuvre de nombreuses recommandations formulées lors de la réunion informelle sur les formats, les protocoles et les normes pour un meilleur échange des informations sur la diversité biologique qui s'est tenue à Montréal les 19 et 20 février 2002, comme énoncé ci-dessous :

- (a) *Vocabulaire contrôlé* : pour améliorer la recherche, la localisation et la récupération d'informations, le Centre d'échange a élaboré un vocabulaire contrôlé qui servira de

- thésaurus sur la diversité biologique (voir <http://www.biodiv.org/doc/cbd-voc.aspx>). Les termes émanent de documents officiels de la Convention et d'autres vocabulaires contrôlés, tels qu'ENVOG, utilisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'AGROVOC, un produit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'objectif du thésaurus est d'aider les correspondants nationaux du Centre d'échange à développer des métadonnées pour décrire le contenu de leurs sites Web. Cela facilitera l'intégration d'informations sur un seul sujet provenant de plusieurs sites Web.
- (b) *Interface* : le Centre d'échange a également mis au point une interface pour saisir des métadonnées permettant de décrire des pages Web sur le site Web de la Convention. L'interface repose sur la *Dublin Core metadata initiative*, un forum ouvert qui se consacre à la mise sur pied de normes communes relatives aux métadonnées en ligne, pour une vaste gamme d'applications. Ce nouvel outil donne au Secrétariat les moyens nécessaires pour décrire chaque page de son site Web avec des métadonnées, ce qui maximalise la valeur des informations reprises sur le site Web.
- (c) *Amélioration de l'infrastructure du site Web de la Convention* : le Centre d'échange enrichit en ce moment l'infrastructure du site Web de la Convention avec de nouveaux protocoles et normes. Cela permettra d'offrir une base solide pour l'aménagement ultérieur de nouvelles caractéristiques et procédures, en particulier davantage de possibilités d'interaction, de communication et de compatibilité avec d'autres systèmes d'information. Grâce à cela, de nouvelles opportunités de collaboration en matière d'échange et de partage d'informations seront possibles, notamment à la lumière de programmes conjoints entre le Secrétariat et d'autres secrétariats de la Convention.
- (d) *Bases de données thématiques* : afin d'encourager un échange accru de connaissances et d'informations, le Centre d'échange a mis au point un certain nombre de bases de données thématiques tenant compte des programmes de la Convention dans le but d'encourager le partage de connaissances et de compétences, ainsi que l'accès à celles-ci, entre les Parties, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Les nouvelles ressources électroniques comprennent :
- (i) une base de données d'études de cas et de mesures d'incitation ;
 - (ii) un nouveau fichier d'experts en matière d'accès et de partage des avantages disposant d'un mécanisme de recherche en ligne ;
 - (iii) une base de données de mesures d'ordre politique pour l'accès et le partage des avantages disposant d'un mécanisme de recherche en ligne ;
 - (iv) une base de données de projets de renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages disposant d'un mécanisme de recherche en ligne ;
 - (v) une base de données de décisions adoptées par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- (e) *Amélioration des mécanismes de recherche* : les mécanismes de recherche actuellement disponibles sur le site Web de la Convention ont également été améliorés. Il est désormais possible de rechercher tous les documents relatifs à la Convention à partir d'une seule et même page (<http://www.biodiv.org/doc/search.asp>). En outre, une nouvelle fonction de recherche est accessible pour les rapports finaux des réunions (<http://www.biodiv.org/meetings/final-reports.asp>). Enfin, les utilisateurs ont la possibilité de rechercher des avis à l'aide de différents critères, dont le sujet, l'année, les avis nécessitant une mesure ou les derniers avis.
- (f) *Analyseur de rapports thématiques* : à l'aide des nouveaux formats élaborés pour des rapports thématiques, le Centre d'échange a mis au point de nouveaux outils en ligne permettant d'analyser des rapports nationaux thématiques sur les espèces exotiques envahissantes, les écosystèmes de montagne, les aires protégées ainsi que le transfert des technologies et la

coopération (voir <http://www.biodiv.org/reports/analyze.aspx>). Semblable à l'outil d'analyse des deuxièmes rapports nationaux (voir <http://www.biodiv.org/reports/nr-02.asp>), les nouveaux analyseurs de rapports nationaux thématiques permettent d'explorer les rapports à la recherche d'informations et de faire des comparaisons soit entre ou au sein des pays, soit entre ou au sein des régions. Grâce à ces nouveaux outils, les Parties sont en mesure de rechercher et de compiler des informations présentes dans des rapports thématiques en quelques secondes. Des critères de recherche peuvent être définis par section de rapport, par groupes de pays ou noms de pays. De plus, il est possible de créer des graphiques pour visualiser des résultats et comparaisons.

16. L'échange d'informations et les bases de données qui en découlent sont d'importants mécanismes de soutien qui offrent aux Parties les outils nécessaires pour mettre au point et lancer des initiatives relatives à la Convention qui s'attachent à des domaines d'activités spécifiques et à des problèmes multisectoriels.

B. Encourager la communication et la constitution de réseaux pour promouvoir la coopération technique et scientifique

17. Les Parties et les parties prenantes concernées ont besoin d'outils de communication pour tirer parti de nouvelles ressources électroniques afin de rechercher, localiser et récupérer des informations. Cette section aborde les mécanismes de communication mis au point pour aider les Parties et les intéressés à organiser des réunions virtuelles, à collaborer, à partager leur expertise et à créer l'infrastructure de réseau nécessaire pour appuyer les programmes et activités de collaboration.

1. Communiquer et travailler en réseau par l'intermédiaire du Centre d'échange

18. La première tâche que le Centre d'échange a dû entreprendre pour développer des outils de communication et de travail en réseau a été de créer des espaces de collaboration électroniques (ex. sites Web à accès restreint) dans lesquels les publics ciblés, les groupes de travail spéciaux ou d'experts et d'autres parties prenantes ont la possibilité de collaborer et de dialoguer. Pour ce faire, il a fallu créer des sites Web à accès contrôlé permettant aux groupes cibles d'experts ou de parties prenantes de consulter des documents de travail ou des projets de documents, des informations, des rubriques d'aide et des forums électroniques.

19. À ce jour, 16 espaces du genre ont été créés pour des groupes travaillant sur des domaines thématiques, dont : les indicateurs de la biodiversité, les changements climatiques et la diversité biologique, la diversité biologique des forêts, la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, les connaissances traditionnelles, les terres arides, les technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques, les Perspectives mondiales en matière de diversité biologique, le Programme sur les espèces envahissantes et les espèces exotiques envahissantes sur les eaux intérieures, les études d'impact, les aires protégées, l'évaluation rapide de la diversité biologique marine et côtière, les membres des bureaux de l'Organe subsidiaire et le comité consultatif informel du Centre d'échange.

20. Ces sites Web contrôlés permettent aux participants de partager leur expertise, de collaborer, d'aborder des thèmes importants en relation avec leur programme de travail et de prendre part à de nouvelles initiatives et projets. Par ailleurs, la plupart des sites Web restreints offrent la possibilité d'utiliser des listes de diffusion sur Internet (aussi appelées « listservs ») et des forums de discussion (également appelés « groupes de nouvelles »). Les listes de diffusion et les groupes de nouvelles peuvent communément être décrits comme des groupes de discussion électronique dont l'objectif est d'encourager la communication et le dialogue entre les participants. En fin de compte, il est à espérer que l'utilisation de cet espace électronique et des ressources qui y sont associées conduiront au développement de réseaux thématiques mondiaux mis au service de la facilitation d'une coopération scientifique et technique dans toutes les régions et tous les pays.

2. Travailler ensemble grâce au Centre d'échange

21. Ensuite, le Centre d'échange a été confronté à une deuxième tâche, la nécessité de créer des outils au sein de ces espaces de collaboration, afin de permettre aux participants de travailler ensemble sur

des documents ou des projets et de reproduire l'expérience d'une interaction en face-à-face. La solution a consisté à créer un outil de collaboration avec lequel, lorsque des documents de travail sont débattus, les participants ont la possibilité d'insérer directement des commentaires dans le document, ce qui leur permet de conserver le contexte et l'historique des discussions. Grâce à cet outil, il est désormais possible de faire défiler le document et de visualiser la justification ainsi que la source des commentaires, de comprendre les circonstances qui ont conduit à certaines décisions et d'ajouter de nouveaux commentaires le cas échéant. Toutes les 24 heures, les participants reçoivent un courriel automatique les informant du nombre de nouveaux commentaires qui ont été apportés au document. En outre, pour maintenir une communication de personne à personne ou de personne à groupe, l'outil permet aux participants de communiquer directement avec l'auteur d'un commentaire ou d'envoyer un message à l'ensemble du groupe. Cet outil a été utilisé pour la première fois avec efficacité dans le cadre des discussions ayant conduit au quatrième atelier sur l'utilisation durable, organisé à Addis Abeba (Éthiopie), du 6 au 8 mai 2003.

22. Par ailleurs, un certain nombre de groupes de discussion électronique ont été mis en place pour stimuler les débats et procéder à un partage de l'expertise parmi les membres de groupes cibles ainsi qu'entre le Secrétariat et des groupes cibles. À ce jour, 34 groupes de discussion électronique (ou listes de diffusion sur Internet) ont été créés pour un éventail de domaines et de groupes thématiques différents, dont les correspondants nationaux, les membres de comités et de bureaux.

3. *Atteindre un public plus large*

Le système d'avis proactif

23. Un service électronique de diffusion d'avis a été élaboré pour accroître la transparence et l'interaction entre les Parties, les parties prenantes et le Secrétariat. Autrement dit, non seulement les avis sont désormais postés sur le Web et envoyés aux Parties mais ils sont également envoyés électroniquement via des adresses électroniques, donnant ainsi lieu à un système de distribution proactif. De plus, les membres intéressés du public peuvent s'abonner directement à ce service via le site Web du Secrétariat et également recevoir des informations sur les derniers avis en date ainsi que d'autres nouvelles.

24. La majorité des abonnés à ce jour proviennent de pays en développement, ce qui indique l'importance du suivi constant de la façon dont les régions accèdent aux technologies de l'information et les utilisent et dont elles conçoivent des mécanismes d'échange d'informations pour répondre aux besoins particuliers des utilisateurs. C'est pour cette raison que le Centre d'échange a aussi installé un serveur de télécopie pour pouvoir recevoir des informations des Parties et des régions ayant un accès limité aux nouvelles technologies de l'information. Grâce à ce serveur de télécopie, le Secrétariat a la possibilité d'envoyer plusieurs copies du même fax via son infrastructure réseau et informatique à des correspondants nationaux qui n'ont pas d'adresse électronique ou sont incapables de récupérer des informations du site Web du Secrétariat.

25. Ce service de diffusion électronique d'informations peut être personnalisé pour cibler divers publics (médias, étudiants, milieu de la recherche, organisations non gouvernementales, secteur privé, santé et organisations internationales) si le besoin se faisait ressentir de porter son attention sur un groupe spécifique.

Le bulletin d'information interactif sur le financement de la diversité biologique

26. En guise d'activité parallèle pour atteindre un plus large public, un bulletin d'information interactif sur le financement de la diversité biologique (<http://www.biodiv.org/financial/forums.aspx>) a été réalisé. Il s'agit d'un lieu central où les spécialistes du financement peuvent partager des informations sur les financements relatives à la diversité biologique, dont des expériences, points de vue et meilleures pratiques, dans le but de promouvoir une coopération, une coordination, une cohérence, des synergies ainsi que l'efficacité et la qualité des financements pour la diversité biologique. Actuellement, le bulletin

d'information interactif comporte six domaines thématiques différents ⁶ sur lesquels le public peut échanger et localiser des informations.

Enrichissement du site Web

27. Conformément au désir de brasser un plus large public, le site Web du Secrétariat a été amélioré pour : (i) faciliter la navigation, (ii) inclure des informations générales supplémentaires sur la diversité biologique, la prévention des risques biotechnologiques, la Convention, le Protocole, etc. et (iii) cibler des publics spécifiques, tels que des journalistes, des étudiants et des organisations non gouvernementales. L'amélioration du site Web n'a pas modifié la structure, les caractéristiques, le contenu ou les services proposés par le site Web précédent, lesquels sont encore disponibles dans la nouvelle version. La restructuration du site Web avait pour objectif fondamental d'élargir le public de la Convention et de diffuser plus efficacement des informations sur la Convention tout en augmentant la participation des parties prenantes concernées. Cette initiative est passée en revue dans le rapport sur les activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (UNEP/CBD/COP/7/17/Add.4). Fidèle à la conception du Secrétaire général des Nations Unies selon laquelle « Le Secrétariat entend intensifier l'usage des technologies reposant sur l'Internet pour atteindre les différents publics visés et mobiliser un appui mondial autour de son mandat et de ses objectifs », ⁷ le Secrétariat va axer sa stratégie de communication sur la création de bases de données spécifiques au public et d'outils de communication électronique pour dialoguer plus aisément avec les Parties, les parties prenantes et le grand public.

Coopération avec d'autres conventions : le calendrier commun

28. Le Centre d'échange a participé à l'élaboration d'un calendrier électronique commun reprenant les événements publiés par les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD) et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (voir <http://unfccc.int/calendar/rioconv/index.html>). Ce calendrier met en évidence les événements prévus par des processus de la Convention sur la diversité biologique, de l'UNCCD et de la CCNUCC concernant les travaux des trois conventions. Des discussions sont en cours pour améliorer le calendrier électronique en rendant compatibles les données de chaque organisation (autrement dit celles disponibles via le site Web respectif de chaque secrétariat).

29. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que cette activité a alimenté un certain nombre de discussions pour la mise en œuvre d'autres activités et projets au sein des trois secrétariats, plus spécialement ceux relatifs aux formats, aux protocoles et aux normes. Il est supposé que cette collaboration accrue va initier d'autres activités de coopération entreprises pour appuyer le programme respectif des secrétariats et les domaines de travail multisectoriels.

30. En résumé, les mécanismes et réseaux de communication sont des outils qui aident le Centre d'échange à promouvoir et à faciliter une coopération scientifique et technique. En effet, ils n'ont pas été créés sans tenir compte du principal objectif du Centre d'échange ; ils sont devenus des éléments à part entière du développement et de la mise en œuvre de projets, d'initiatives et de programmes conjoints, en particulier dans le cadre des domaines d'activité et des problèmes multisectoriels de la Convention.

C. Collaboration scientifique et technique dans le cadre des domaines d'activités et des problèmes multisectoriels du Centre d'échange

31. Avec l'achèvement de la phase d'échange d'informations du Centre d'échange et son investissement continu dans les formats, protocoles et normes ainsi que dans les outils électroniques de

^{6/} Les six thèmes de discussion sont les suivants : Annonces offrant des possibilités de financement, Propositions de projet recherchant un appui financier, Institutions/projets/particuliers recherchant/offrant une collaboration technique et/ou une expertise, Projets financés sur la diversité biologique et des informations connexes, Entreprises, banques et biodiversité et Dette et diversité biologique.

^{7/} L'information au Secrétariat : plan d'action (A/55/780), p. 10.

collaboration, les composants de base du développement et de la mise en œuvre d'initiatives axées sur la coopération scientifique et technique sont désormais en place.

1. Coopération avec d'autres organismes internationaux

32. En effet, suite à la sixième réunion de la Conférence des Parties, un grand nombre de ces initiatives ont directement débouché sur des plans de travail conjoints avec d'autres initiatives et organismes internationaux, en particulier le Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique (IABIN), le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), l'Initiative taxonomique mondiale (GTI) et BirdLife International. Dans le cadre de ces plans de travail conjoints, le Centre d'échange discute par exemple avec l'IABIN des possibilités et moyens de développer un réseau compatible d'informations sur la diversité biologique pour l'hémisphère occidental. Il appuie également les activités scientifiques du GBIF grâce aux travaux qu'il a réalisés au sein du Comité Communication et renforcement des capacités du GBIF. Enfin, le Centre d'échange collabore actuellement avec le Programme mondial sur les espèces envahissantes pour mettre au point un réseau d'information mondial sur les espèces exotiques envahissantes, celui-ci devant aider les Parties et les gouvernements à mieux gérer ces espèces (voir ci-dessous).

2. Correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés

33. Les correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés ont été créés en vertu de l'annexe II, point (c), de la décision V/14, pour préparer les bases de la mise en œuvre de nouvelles initiatives entreprises pour appuyer les domaines d'activité et les questions multisectorielles de la Convention.

34. Ces correspondants internationaux thématiques sont des centres d'excellence (universités, fondations, organisations non gouvernementales, etc.) pouvant proposer des informations adéquates et pertinentes sur des thèmes spécifiques directement connexes à la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'une expérience et une expertise sur ces thèmes à l'échelle internationale. ^{8/} Le concept de correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés regroupe ces centres d'excellence et les besoins nationaux exprimés par les correspondants nationaux. Le rôle du Centre d'échange est de réunir ces deux éléments et de catalyser le transfert d'expertise scientifique et technique des centres d'excellence aux correspondants nationaux. Cette coopération a généralement lieu pendant les ateliers régionaux organisés par le Centre d'échange, tels que ceux mentionnés précédemment pour l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Europe orientale et centrale.

35. À ce jour, quatre correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés ont été prévus en vertu de l'annexe II, point (c), de la décision V/14 (iii): le Programme mondial sur les espèces envahissantes, l'Initiative taxonomique mondiale, NatureServe et BirdLife International. Des activités de collaboration, telles que le partage de données, la mise en relation de nœuds avec des Centres d'échange nationaux, des activités ciblées dans des domaines d'activités spécifique et un accès à l'expertise, ont été élaborées avec les correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés comme expliqué de long en large ci-dessous.

GISP

36. La coopération avec le Programme mondial des espèces envahissantes (GISP) en tant que point focal thématique international a pour objectif de donner accès aux informations et bases de données du GISP par l'intermédiaire du site Web de la diversité biologique et de celui du GISP, ainsi que de

^{8/} Conformément à la décision V/14, annexe II, point (c), les correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés doivent également satisfaire aux exigences suivantes: (i) capacité d'exercer un effet de levier sur l'infrastructure, (ii) fourniture d'un contenu pertinent, (iii) expérience de questions précises, (iv) capacité de faire progresser la réalisation des objectifs du centre d'échange, (v) capacité de favoriser la réalisation des objectifs d'autres partenaires, (vi) mise à disposition d'un accès ouvert aux informations, (vii) possibilité pour le fournisseur d'informations d'en demeurer le dépositaire, et possibilité de rendre publiques les métadonnées.

collaborer avec le Secrétariat afin de mettre au point des normes de compatibilité en vue d'échanger des données pertinentes, dont la « disponibilité » d'un ensemble « minimal » de zones de données ou de jeux de données. Le fait que le Secrétariat collabore avec le GISP pour renforcer les capacités à l'échelon national et ainsi aider les Parties et gouvernements à mieux gérer les espèces exotiques envahissantes est tout aussi important.

37. Les activités actuelles comprennent la mise au point de projets de renforcement des capacités avec le concours du GISP pour poursuivre l'élaboration de la structure du réseau d'information mondial sur les espèces envahissantes et encourager une coopération régionale et internationale. À cette fin, le Centre d'échange a pris part à l'atelier qui s'est tenu à Tallinn (Estonie) du 21 au 23 mai 2002 afin de développer un réseau de bases de données compatibles sur les espèces exotiques envahissantes pour la région Nordique/Baltique. L'assemblée est parvenue à créer des partenariats pour mieux gérer les espèces exotiques envahissantes entre des pays à économie en transition et des pays industrialisés. Le Centre d'échange propose une assistance technique pour l'aménagement de la plate-forme régionale nordique/baltique du réseau d'information mondial sur les espèces envahissantes ainsi que pour d'autres questions relatives à une coopération scientifique et technique.

38. Le Secrétariat assume, par le biais du Centre d'échange, la co-présidence du Groupe de travail chargé de la gestion des informations du Programme mondial sur les espèces envahissantes. Dans le cadre de ce rôle, le Centre d'échange a pris part à la rédaction du rapport sur la constitution d'un réseau d'information mondial sur les espèces envahissantes et continue à collaborer avec le GISP en vue de l'établissement d'un tel réseau. Le rapport énonce des lignes directrices pour structurer le réseau et reconnaît le rôle de catalyseur du Centre d'échange en matière de facilitation et de promotion de sa mise au point et de son établissement, en particulier à la lumière du mémorandum de coopération créé entre le Secrétariat et le Programme mondial sur les espèces envahissantes.

Initiative taxonomique mondiale

39. La coopération avec l'Initiative taxonomique mondiale vise à aider les Parties à la Convention à éliminer l'obstacle taxonomique en développant les compétences et connaissances taxonomiques à l'échelle nationale. Un élément majeur à cet égard est la facilitation d'une coopération technique et scientifique entre les parties, les organisations et les particuliers. La collaboration est dès lors destinée à assurer la diffusion d'informations taxonomiques sur les animaux, les plantes, les champignons et les microorganismes grâce à la mise au point d'un système mondial d'information taxonomique. Cela permettra aux Parties, ainsi qu'au personnel s'occupant de la gestion de l'environnement et de la conservation, d'avoir libre accès aux outils, à l'expertise et aux connaissances concernant la taxonomie.

40. Les activités actuelles comprennent des travaux conjoints pour renforcer les capacités à l'échelon national, en particulier en collaboration avec le Système mondial d'information sur la biodiversité. Le Centre d'échange et l'Initiative taxonomique mondiale travaillent également en étroite collaboration pour aider le Système mondial d'information sur la biodiversité à mettre au point un catalogue électronique de la vie. De plus, l'Initiative taxonomique mondiale et le Centre d'échange collaborent avec le Système mondial d'information sur la biodiversité pour développer des formats, des protocoles et des normes en vue d'assurer la compatibilité de systèmes d'information taxonomique.

NatureServe

41. La coopération avec NatureServe en tant que point focal thématique international a pour objectif de faciliter la coopération entre ses Centres de données sur la conservation et le Centre d'échange national pour permettre au Centre d'échange national d'accéder à ses inventaires biologiques (informations sur la conservation et les espèces menacées). Elle vise également à collaborer avec le Centre d'échange pour développer des normes de données et des protocoles, des outils analytiques et des systèmes de diffusion de l'information axés sur les besoins en diversité biologique en Amérique latine et dans les Caraïbes. Enfin, elle cherche à travailler avec le Centre d'échange pour renforcer les capacités au

niveau national, en particulier en ce qui concerne la collecte, la gestion et le partage d'informations sur la diversité biologique dans les pays et régions où NatureServe travaille.

42. Les activités actuelles comprennent une participation à la réunion régionale du Centre d'échange en Amérique latine et dans les Caraïbes pour renforcer les capacités dans la région. NatureServe s'associe également au Centre d'échange pour participer davantage aux travaux relatifs au Programme mondial sur les espèces envahissantes, particulièrement pour ce qui est du développement d'un réseau mondial sur les espèces exotiques envahissantes. Enfin, NatureServe et le Centre d'échange tentent de créer des synergies au niveau des activités entre les Centres de données sur la conservation (CDC) de NatureServe et le Centre d'échange national.

BirdLife International

43. La coopération avec BirdLife International en tant que point focal thématique international a pour objectif de permettre à la Convention sur la diversité biologique d'accéder à des données sur la diversité biologique aviaire, les espèces aviaires particulièrement menacées, les aires importantes d'oiseaux (IBA) et les aires aviaires endémiques (EBA) par le biais du Centre d'échange. Par ailleurs, BirdLife International transmettra des informations pertinentes sur la diversité biologique aviaire pour les travaux du Secrétariat, en particulier en matière de développement et de mise en œuvre de programmes de travail sur la diversité biologique marine et terrestre, ainsi que pour les travaux de l'Organe subsidiaire. Enfin, BirdLife International mettra également des données sur la diversité biologique aviaire à la disposition des Parties à la Convention sur la diversité biologique, notamment pour des Centres d'échanges nationaux, des rapports nationaux ainsi que des stratégies et plans d'actions nationaux en faveur de la biodiversité, grâce au Centre d'échange et aux organisations partenaires nationales de BirdLife.

44. Les activités actuelles comprennent une participation de BirdLife International aux ateliers régionaux du Centre d'échange afin d'aider les Parties et les gouvernements de la région à renforcer les capacités nationales. Au travers de cette activité, BirdLife International est en discussion avec le Centre d'échange et avec les Centres d'échange nationaux sur la manière de donner accès aux informations de politique à l'échelle nationale. Le Centre d'échange soutient également les travaux de BirdLife International visant à mettre au point des Centres d'échanges pour les régions écologiques, son projet d'appui aux forêts de Tumbes de l'Équateur et du Pérou en étant un exemple concret. Enfin, le Centre d'échange collabore avec BirdLife International pour que les jeux de données puissent aider les travaux de la Convention relatifs aux objectifs de 2010, son programme de travail sur les terres arides et subhumides et sur la nécessité des aires importantes d'oiseaux au titre de l'Article 8 (a) de la Convention.

3. Renforcer les capacités grâce au Centre d'échange : ateliers régionaux

45. Aider les Parties à renforcer les capacités régionales, sous-régionales et nationales pour l'application des programmes de travail énoncés dans la Convention, en collaboration avec d'autres organismes et initiatives internationales, était et reste l'un des principaux objets du Centre d'échange. À cette fin et en vertu du paragraphe 4 de la décision VI/18, trois ateliers régionaux ont été organisés en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'en Europe centrale et orientale, pour étudier de plus près l'aide à apporter aux Parties pour qu'elles participent plus efficacement au programme de travail de la Convention.

La réunion régionale Afrique

46. Lors de la réunion régionale Afrique sur le Centre d'échange, tenue à Nairobi du 31 mars au 2 avril 2003, une série de recommandations ont été formulées quant à la nécessité de collaborer étroitement avec les correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés et d'autres organisations internationales. La promotion du Centre d'échange et la facilitation d'une coopération scientifique et technique plus intense ont également été fortement soutenues. Par ailleurs, la participation d'un certain nombre de représentants d'organisations non gouvernementales, de correspondants

internationaux s'occupant de domaines déterminés et d'autres organisations internationales a renforcé les efforts du mécanisme de Centre d'échange visant à catalyser les initiatives et les projets communs.

Réunion de la région Amérique latine et Caraïbes

47. Sur base des éléments susmentionnés, le Centre d'échange et le Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique (IABIN) ont organisé conjointement une réunion régionale à Cancun, au Mexique, du 12 au 14 août 2003 afin de renforcer les partenariats et les capacités nationales. Les objectifs spécifiques de cette réunion étaient notamment :

(a) l'identification de domaines de collaboration entre le Centre d'échange, le Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique et le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) portant sur les domaines d'activité et les questions multisectorielles de la Convention en vue d'encourager et de faciliter une coopération technique et scientifique et de réduire le double emploi des travaux ;

(b) la détermination des exigences et des systèmes d'information régionaux requis pour encourager et faciliter des activités de coopération technique et scientifique au titre de la Convention et du Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique ainsi que des programmes de travail du Système mondial d'information sur la biodiversité du Système mondial d'information sur la biodiversité aux niveaux local et national ;

© l'identification des problèmes éventuels et des solutions proposées pour l'application et le développement continu des activités du Centre d'échange, du Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique et du Système mondial d'information sur la biodiversité dans la région, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies de l'information ;

(d) l'identification d'obstacles à la mise en œuvre des recommandations liées aux domaines d'activité et aux questions multisectorielles de la Convention.

48. À l'instar de la réunion régionale Afrique sur le Centre d'échange, les correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales ont été invités à y prendre part afin de mettre sur pied des partenariats et des projets communs. Il doit être noté tout particulièrement que ces réunions du Centre d'échange étaient les premières jamais organisées avec d'autres organisations internationales.

49. Par conséquent, la réunion a permis d'établir des synergies pour un certain nombre d'activités liées à la Convention au niveau régional entre les organismes internationaux, les initiatives et les organisations non gouvernementales. Cela a été possible grâce, entre autres, au recours à des correspondants nationaux du Centre d'échange et du Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique ainsi que des Centres de données sur la conservation de NatureServe et des nœuds du Système mondial d'information sur la biodiversité. En effet, la réunion a notamment eu pour principal résultat l'accord visant à intégrer les différents mécanismes (nœuds, centres d'échange, centres de données sur la conservation et correspondants) dans un réseau hémisphérique de collaboration sur la diversité biologique. Ce partenariat en devenir s'étend au respect des formats, protocoles et normes propres au développement du réseau hémisphérique sur la diversité biologique et des initiatives de collaboration avec des correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés.

La réunion régionale Europe centrale et orientale

50. Pour tirer parti des éléments susmentionnés, le Centre d'échange et l'Agence européenne pour l'environnement ont organisé conjointement une réunion régionale pour l'Europe Centrale et orientale à Prague (République Tchèque), du 12 au 14 septembre 2003, en vue développer des partenariats entre les domaines d'activité et les questions multisectorielles de la Convention. À l'instar des objectifs poursuivis par la réunion de la région Amérique latine et Caraïbes, la réunion d'Europe centrale et orientale a déterminé les domaines de collaboration entre le Centre d'échange et celui de la

Communauté européenne en vue de renforcer les capacités dans la région Europe centrale et orientale, en particulier en ce qui concerne les domaines d'activité et les questions multisectorielles de la Convention.

51. L'organisation conjointe de la réunion d'Europe centrale et orientale a également mis en évidence l'intérêt et le soutien apporté par les organisations paneuropéennes à la nouvelle orientation du centre d'échange. En effet, la contextualisation du Centre d'échange et des activités menées dans le cadre de programmes de travail liés à la Convention ont offert des occasions uniques au cours de cette réunion de développer des partenariats, de mettre sur pied des plans de travail communs et de transférer de l'expertise pour faciliter le renforcement des capacités nationales. Par ailleurs, comme cela a été le cas pour la réunion d'Amérique latine et des Caraïbes, il s'agissait des premières réunions régionales du Centre d'échange auxquelles participaient des représentants des pays industrialisés et d'autres régions. De plus, cette réunion était la première occasion pour tous les centres d'échange nationaux européens de discuter d'initiatives communes.

Réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les connaissances traditionnelles et du Centre d'échange

52. Le Centre d'échange a également offert une occasion unique de participer, conformément au paragraphe 5 de la décision VI/18, à l'organisation de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les connaissances traditionnelles et du Centre d'échange à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), du 24 au 26 février 2003. Une fois encore, le Centre d'échange est parvenu à placer dans leur contexte ses activités et services afin de faciliter l'élaboration d'un réseau de communication mondial autochtone et une identification plus poussée des rôles et responsabilités d'un point focal thématique autochtone au sein du Centre d'échange.

4. La pochette d'information du Centre d'échange

53. Le Centre d'échange a également aidé les Parties et les gouvernements à renforcer leurs capacités en concevant une nouvelle pochette d'information du Centre d'échange conformément au paragraphe 3 de la décision VI/18. Divisée en six modules différents, la pochette permet aux Parties et aux gouvernements de mettre en place et d'établir des correspondants nationaux du Centre d'échange. Elle comporte également des informations sur d'autres pochettes, des possibilités de partenariat et de financement ainsi que des informations techniques sur des formats, des protocoles et des normes.

54. Elle ne peut être consultée actuellement qu'à partir d'un site Web (voir <http://www.biodiv.org/chm/toolkit/>). Le Secrétariat étudie toutefois la possibilité de diffuser une version papier et Cd-rom pour assurer qu'elle soit utilisée et adoptée le plus largement possible.

55. L'approche collaborative adoptée dans le cadre de l'élaboration de la pochette est à noter. Ont participé à cette initiative le Centre d'échange de la Communauté européenne, le gouvernement belge et les centres d'échange des Pays-bas ainsi que le Système mondial d'information sur la biodiversité. Leurs pochettes respectives font partie intégrante du produit final du Centre d'échange et proposent aux Parties, aux gouvernements et aux régions, des conseils techniques et éclairés pour la création de Centres d'échange nationaux et régionaux.

5. Autres activités

56. Le projet visant à aider un ou deux pays à mettre sur pied le site Web de leur Centre d'échange sur base du modèle néerlandais, en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement et en particulier, des pays les moins développés et des petits États insulaires en développement, généreusement financé par le gouvernement des Pays-Bas, est un cas particulier de mise en oeuvre d'activités par le Centre d'échange. Un questionnaire portant sur l'état d'avancement du développement des correspondants nationaux du Centre d'échange pour aider le Secrétariat à sélectionner deux Parties en vue de participer au projet a été envoyé aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement le 8 juillet 2003. Le Secrétariat s'est basé sur les réponses apportées aux questionnaires pour sélectionner les deux Parties devant participer au projet.

57. Enfin, en réponse au paragraphe 2 de la décision VI/18, qui priait le Secrétaire exécutif de commander une étude pour l'évaluation du rôle actuel et potentiel du Centre d'échange dans la promotion d'une coopération scientifique et technique, un memorandum de coopération a été élaboré avec l'aide du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE afin de procéder à cette évaluation, dont les résultats sont mis à la disposition de la Conférence des Parties en guise de document d'information (UNEP/CBD/COP/7/INF/12).

IV. COMITÉ CONSULTATIF INFORMEL DU CENTRE D'ÉCHANGE

58. Conformément aux paragraphes 7 (a)-(e) de la décision V/14, le comité consultatif informel du Centre d'échange, constitué et coordonné par le Secrétaire exécutif, a continué à prodiguer des conseils sur des questions liées au Centre d'échange et, en particulier, sur la manière d'améliorer l'efficacité de ce mécanisme afin qu'il permette d'encourager une coopération scientifique et technique. Le Comité facilite une participation accrue des Parties au développement du Centre d'échange et conseille des moyens simplifiant la mise sur pied d'un réseau de centres d'échange. Enfin, il facilite et encourage une coopération avec d'autres initiatives et réseaux d'information régionaux et internationaux compétents.

59. Le Secrétaire exécutif a convoqué trois réunions avec le comité consultatif informel en 2002-2003 (le 9 avril 2002, le 9 mars 2003 et le 9 novembre 2003) pour obtenir des conseils et des recommandations sur l'application des décisions V/14 et VI/18 ainsi que des conseils sur la manière de développer davantage le Centre d'échange en vue d'encourager et de faciliter une coopération technique et scientifique. Les avis recueillis dans ces réunions ont permis d'organiser des ateliers régionaux de Centres d'échange, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Europe centrale et orientale, qui ont été mis sur pied en collaboration respectivement avec le Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique et l'Agence européenne pour l'environnement.

60. Les conseils du comité ont également permis au Centre d'échange de se concentrer sur les domaines d'activité et les questions multisectorielles de la Convention, en particulier en collaboration avec les correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés ainsi qu'avec des initiatives et organisations internationales pertinentes. Par ailleurs, le comité consultatif informel a aidé à élaborer le vocabulaire contrôlé et d'autres questions ayant trait à l'échange d'informations et la constitution d'un réseau, au développement de métadonnées, à l'adoption de protocoles et de normes et à ce que les mécanismes de communication soient des exemples concrets.

61. Enfin, le comité consultatif informel a proposé ses conseils éclairés sur la création de la nouvelle pochette d'information du Centre d'échange et sur la manière avec laquelle le Centre d'échange pouvait l'utiliser pour faciliter le renforcement des capacités au niveau national.

62. Conformément au paragraphe 9 de la décision V/14, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le comité consultatif informel, a mis au point des procédures opérationnelles pour le comité. Celles-ci sont reprises dans la note relative aux orientations opérationnelles du comité consultatif informel du Centre d'échange (UNEP/CBD/COP/7/17/Add.6) devant être examinée par la Conférence des Parties.

V. RECOMMANDATIONS

63. Somme toute, les activités entreprises par le Centre d'échange au cours de la période intersessions se répartissent en trois catégories : premièrement, l'investissement dans les nouvelles technologies de l'information et l'utilisation de nouveaux formats, protocoles et normes ; deuxièmement, le développement de mécanismes de consultation et de nouveaux outils de diffusion de l'information ainsi que de bases de données pour créer des canaux d'interaction plus efficaces entre le Secrétariat, les Parties et les protagonistes ; troisièmement, la collaboration avec des correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés, des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales pour élaborer et appliquer des initiatives en vue d'une coopération scientifique et technique dans le cadre des domaines d'activités et des questions multisectorielles de la Convention.

64. Le tableau annexé à la présente note donne un aperçu des contributions spécifiques du Centre d'échange aux divers domaines d'activité et aux questions multisectorielles de la Convention.

65. Il est suggéré que le Centre d'échange continue à se concentrer fortement sur les initiatives de coopération et s'efforce d'apporter son soutien dans tous les domaines de travail liés à la Convention. Ce faisant, il remplira son obligation consistant à encourager et faciliter la collaboration technique et scientifique tout en développant une relation de travail efficace avec tous les domaines d'activité et toutes les questions multisectorielles de la Convention.

66. À la lumière des éléments susmentionnés, la Conférence des Parties pourrait souhaiter considérer et adopter une décision respectant les lignes suivantes en relation avec le Centre d'échange :

La Conférence des Parties

Prenant en compte la note rédigée par le Secrétaire exécutif sur les activités du *Centre d'échange* au cours de la période intersessions (UNEP/CBD/COP/7/17/Add.1),

Notant avec satisfaction les mesures concrètes prises pour faire du *Centre d'échange* un outil efficace visant à encourager une coopération scientifique et technique entre les Parties,

1. Décide de prolonger le mandat du comité consultatif informel, tel que constitué et coordonné par le Secrétaire exécutif et défini par ses orientations opérationnelles.

2. Décide également d'examiner la question du maintien et du mandat du comité consultatif informel à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

3. Appelle les Parties à :

(a) utiliser la pochette d'information du *Centre d'échange* pour mettre en place des correspondants nationaux et des sites Web, si cela n'est déjà fait ;

(b) octroyer des ressources pour la traduction et la gestion dans les six langues officielles des Nations Unies du contenu du site Web du Secrétariat de la Convention ;

(c) utiliser le vocabulaire contrôlé pour la Convention sur la diversité biologique afin de faciliter la compatibilité des informations entre les *Centres d'échange* nationaux.

4. Invite les États-parties développés à :

(a) aider le Secrétaire exécutif à épauler les États-parties en développement à travers le Centre d'échange dans leurs efforts visant à mettre en œuvre et utiliser les nouvelles technologies de l'information, dont la mise sur pied de sites Web ;

(b) octroyer les fonds nécessaires pour permettre au Secrétaire exécutif d'organiser une réunion des correspondants nationaux du Centre d'échange une fois par an.

5. Demande au Secrétaire exécutif d'utiliser le Centre d'échange, en collaboration avec le comité consultatif informel, pour renforcer la collaboration avec les plates-formes de l'IABIN, les partenariats organisés et exécutés à l'échelle locale de BioNet, les Centres de données sur la conservation (CDC) de NatureServe et les nœuds du Système mondial d'information sur la biodiversité.

6. Demande également au Secrétaire exécutif de :

(a) mettre à jour le plan stratégique pour le Centre d'échange allant jusqu'à 2009, en collaboration avec le comité consultatif informel, à soumettre à la huitième réunion de la Conférence des Parties ;

(b) convoquer, en fonction de la disponibilité des ressources financières, des ateliers régionaux faisant office de mécanisme catalyseur pour permettre l'interaction des correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés avec les correspondants nationaux pour renforcer l'objectif de coopération technique et scientifique du Centre d'échange ;

(c) mettre à jour la pochette d'information à utiliser en guise de méta-pochette, en établissant un lien entre les diverses pochettes existantes afin d'optimiser leurs ressources et d'aider les utilisateurs à choisir la technologie la plus appropriée ;

(d) étudier des solutions permettant de mettre sur pied un portail régional à travers lequel visualiser et échanger des informations cartographiques nationales et régionales (des systèmes d'information géographique et de détection à distance) à partir de tous les domaines thématiques (dont des cartes, images satellites et ensemble de données) ;

e) élaborer des outils par le truchement du Centre d'échange permettant d'aider les Parties dans leurs initiatives pour transférer plus efficacement les technologies ;

e) indiquer de quelle manière le Centre d'échange peut faciliter la compatibilité des informations entre les trois conventions de Rio.

Annexe

APPORTS SPÉCIFIQUES DU CENTRE D'ÉCHANGE POUR APPUYER LES DOMAINES DE TRAVAIL THÉMATIQUES DE LA CONVENTION ET LES PROBLÈMES MULTISECTORIELS

Programmes de travail		Apports spécifiques du Centre d'échange pour appuyer les domaines de travail thématiques de la Convention et les problèmes multisectoriels
Domaines de travail thématiques	Diversité biologique agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise sur pied d'un site Web contrôlé ▫ Système d'avis proactif
	Diversité biologique des terres arides et sub-humides	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise sur pied d'un site Web contrôlé ▫ Création de mécanismes de communication électroniques pour les groupes de travail ▫ Système d'avis proactif ▫ Rapports avec BirdLife International pour l'aider dans son programme de travail
	Diversité biologique des forêts	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Création d'un site Web contrôlé et d'un environnement de collaboration virtuel ▫ Création de mécanismes de communication électroniques pour les groupes de travail ▫ Système de notification proactif ▫ Développement d'un portail sur les forêts en ligne aux termes du paragraphe 19 (g) de la décision VI/22
	Diversité biologique des eaux intérieures	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Création d'un site Web contrôlé et d'un environnement de collaboration virtuel ▫ Création de mécanismes de communication électroniques pour les groupes de travail ▫ Système d'avis proactif
	Diversité biologique marine et côtière	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise sur pied d'un site Web contrôlé ▫ Système d'avis proactif ▫ Création de mécanismes de communication électroniques pour les groupes de travail
Questions multisectorielles	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise sur pied d'un site Web contrôlé ▫ Création d'un nouveau fichier d'experts en matière d'accès et de partage des avantages disposant d'un mécanisme de recherche en ligne ▫ Création d'une base de données de projets de renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages disposant d'un mécanisme de recherche en ligne ▫ Création d'une base de données de mesures d'ordre politique pour l'accès et le partage des avantages disposant d'un mécanisme de recherche en ligne ▫ Système d'avis proactif

	Espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Création d'un site Web contrôlé et d'un environnement de collaboration virtuel pour le GISP et pour les travaux sur les eaux intérieures/les espèces exotiques envahissantes ▫ Participation au Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) ▫ Création de mécanismes de communication électroniques pour les groupes de travail ▫ Collaboration avec le GISP pour mettre sur pied un réseau d'information mondial sur les espèces exotiques envahissantes ▫ Établissement du GISP en tant que correspondant international thématique du centre d'échange ▫ Participation du GISP aux ateliers régionaux du centre d'échange ▫ Système d'avis proactif
	Article 8(j) : connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise sur pied d'un site Web contrôlé ▫ Système d'avis proactif ▫ Établissement d'un correspondant autochtone au sein du Centre d'échange ▫ Organisation conjointe de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les connaissances traditionnelles et du Centre d'échange à Santa Cruz en Bolivie, février 2003 ▫ Collaboration au développement d'un réseau d'information des communautés autochtones et locales
	Programmes de travail	Apports spécifiques du Centre d'échange pour appuyer les domaines de travail de la Convention et les problèmes multisectoriels
	Approche par écosystème	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Système d'avis proactif
	Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Système d'avis proactif
	Initiative taxonomique mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Collaboration entre le GTI et le GBIF pour l'élaboration d'un catalogue électronique de la vie ▫ Collaboration avec le GTI pour établir des formats, protocoles et normes afin de faciliter la compatibilité des systèmes d'informations taxonomiques ▫ Système d'avis proactif
	Étude d'impact, responsabilité et réparation	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Système d'avis proactif
	Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Système d'avis proactif
	Zones protégées	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise sur pied d'un site Web contrôlé ▫ Établissement de NatureServe et BirdLife International comme correspondants internationaux s'occupant de domaines déterminés ▫ Programmes visant à rendre accessibles les données de BirdLife International et NatureServe à travers les centres d'échange ▫ Participation de BirdLife International et de NatureServe à des réunions régionales du Centre d'échange ▫ Système d'avis proactif

	<p>Éducation et sensibilisation du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise sur pied d'un site Web contrôlé ▫ Développement de mécanismes de communication ▫ Système d'avis proactif ▫ Documents sur la stratégie de communication et l'éducation ▫ Fichier d'experts ▫ Enrichissement de la page Web ▫ Portail éducatif ▫ Développement d'un réseau mondial sur l'éducation ▫ Centre de presse
	<p>Utilisation durable de la diversité biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Création d'un site Web contrôlé et d'un environnement de collaboration virtuel ▫ Système d'avis proactif
